

Baromètre des solidarités en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une première analyse des contrats locaux des solidarités et dynamiques régionales

Avril 2026



Réalisé par :



Dispositif régional
d'observation sociale



Avant-propos

En région Provence-Alpes-Côte d’Azur, la pauvreté touche une part importante de la population : longtemps 3^e région la plus pauvre de France métropolitaine, elle se situe aujourd’hui au 4^e rang, avec près de 900 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté monétaire¹. Au-delà de ces situations, environ 400 000 habitants disposent de revenus modestes, juste au-dessus de ce seuil. Ainsi, au total, près d’un quart de la population régionale se trouve confrontée à des situations de pauvreté ou de fragilité économique. Présente sur l’ensemble du territoire, des quartiers prioritaires de la politique de la ville aux zones rurales plus isolées, la pauvreté s’inscrit dans un contexte marqué par de fortes inégalités.

Derrière ces chiffres, ce sont des réalités de vie marquées par des difficultés d’accès à l’emploi, au logement, aux droits ou encore à des conditions de vie dignes. Ces difficultés, souvent imbriquées, appellent des réponses globales, coordonnées et adaptées aux spécificités locales.

Face à ces enjeux, l’État porte une politique ambitieuse de prévention et de lutte contre la pauvreté, structurée aujourd’hui par le Pacte des solidarités. Ce cadre stratégique vise à mieux prendre en compte la diversité des situations de précarité, en articulant les politiques publiques autour de priorités complémentaires et en renforçant leur cohérence à tous les niveaux d’intervention.

Placée auprès du préfet de région, la commissaire à la lutte contre la pauvreté assure le pilotage et la coordination de cette stratégie en région. Elle veille à l’articulation des actions menées par les services de l’État, en lien étroit avec les collectivités territoriales, les associations et l’ensemble des partenaires mobilisés. Cette dynamique partenariale se traduit notamment par la mise en œuvre des contrats locaux des solidarités, conclus entre l’État et les collectivités territoriales (conseils départementaux, métropoles, Ville de Marseille), afin d’apporter des réponses concrètes et adaptées aux vulnérabilités propres à chaque territoire.

Dans ce cadre, elle a souhaité, avec la DREETS Provence-Alpes-Côte d’Azur, mieux rendre lisibles les actions conduites au titre du Pacte des solidarités, en confiant au Dispositif régional d’observation sociale (DROS, porté par le Carif-Oref) la réalisation du présent travail, qui propose un premier état des lieux de ces dynamiques. Il s’appuie principalement sur une analyse régionale des actions déployées dans le cadre des contrats locaux des solidarités.

Cette analyse est enrichie par des exemples issus des pactes locaux des solidarités, ainsi que par des initiatives portées par les services de l’État et leurs opérateurs. Elle permet ainsi de montrer comment, au-delà des contractualisations, l’ensemble des politiques publiques concourt à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

¹ Le seuil de pauvreté monétaire correspond à 60 % du niveau de vie médian. En France, il s’élève à environ 1 280 € par mois pour une personne seule.

Sommaire

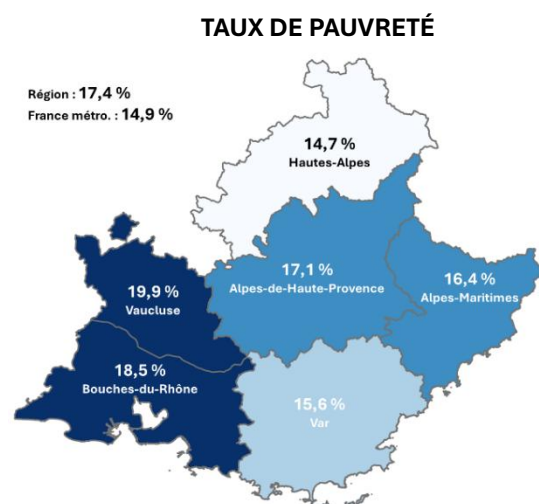
Chapitre 1 - Vision d'ensemble	6
Contexte régional.....	6
Le Pacte des solidarités et sa déclinaison en région Provence-Alpes-Côte d'Azur	7
Les actions mises en œuvre dans le cadre des contrats locaux des solidarités (CLS).....	8
Chapitre 2 - Prévenir les inégalités dès l'enfance.....	12
Cadrage de l'axe et chiffres-clés	12
37 actions menées dans le cadre des CLS	13
Exemple de projet soutenu dans le cadre des pactes locaux des solidarités	16
Autres actions publiques menées en faveur des familles et de la jeunesse	16
Chapitre 3 - Sortir de la pauvreté par l'emploi	17
Cadrage de l'axe et chiffres-clés	17
16 actions menées dans le cadre des CLS	18
Exemple de projet soutenu dans le cadre des pactes locaux des solidarités	20
Autres actions publiques menées en faveur de l'accès à l'emploi.....	21
Chapitre 4 - Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits.....	22
Cadrage de l'axe et chiffres-clés	22
41 actions menées dans le cadre des CLS	23
Exemple de projet soutenu dans le cadre des pactes locaux des solidarités	26
Autres actions publiques menées en faveur de l'accès aux droits.....	27
Chapitre 5 - Construire une transition écologique solidaire	28
Cadrage de l'axe et chiffres-clés	28
26 actions menées dans le cadre des CLS	29
Exemple de projet soutenu dans le cadre des pactes locaux des solidarités	32
Autres actions publiques menées en faveur d'une transition écologique solidaire	32
Annexes	33
Tableau de bord des indicateurs nationaux renseignés sur le réalisé 2024	33
Quelques sigles	34

Chapitre 1

Vision d'ensemble

Contexte régional

Avec 17,4 % des habitants vivant sous le seuil de pauvreté monétaire (soit près de 900 000 personnes), la région se place au **4^e rang des régions métropolitaines les plus touchées par la pauvreté** (après la Corse, les Hauts-de-France et l'Occitanie). Les familles monoparentales demeurent particulièrement exposées, avec un taux de pauvreté atteignant 31,5 %.



Sources : Insee (Filosofi 2021) – Traitement Carif-Oref PACA.

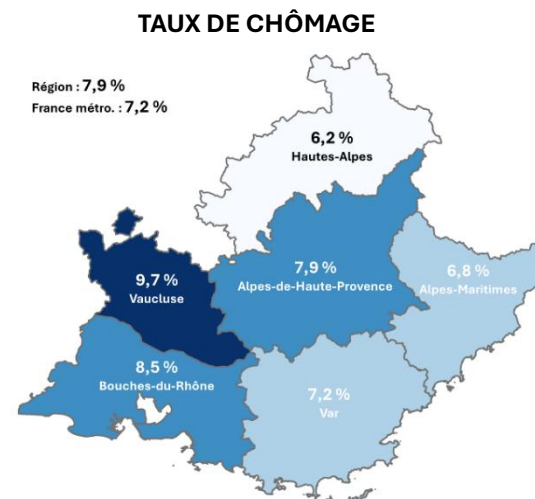
Les **disparités territoriales** sont fortes. Le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône présentent les taux de pauvreté les plus élevés de la région, tandis que les Hautes-Alpes affichent un taux de pauvreté plus bas que le niveau national. Plus globalement, la pauvreté est davantage présente dans les communes rurales isolées ou les communes urbaines denses, comme à Marseille où cinq arrondissements font partie des 20 communes les plus pauvres de France métropolitaine (avec des taux dépassant 40 %).

Les inégalités sont également très marquées : le rapport interdécile montre que le revenu des 10 % des ménages les plus aisés est 3,6 fois supérieur à celui des 10 % les plus modestes (3,4 France métropolitaine). Cela place la région Provence-Alpes-Côte d'Azur au **2^e rang des régions métropolitaines les plus inégalitaires**, après l'Île-de-France.

Au-delà de l'aspect financier, la pauvreté peut englober diverses difficultés sociales. Certains ménages sont, par exemple, confrontés à des difficultés d'accès à un logement abordable ou à de mauvaises conditions d'habitat. La tension sur le parc social est forte et les structures d'hébergement sont saturées, ne permettant pas de satisfaire toutes les demandes faites au 115 pour être hébergé en urgence.

Avec un taux de chômage de 7,9 %, la région se place au **3^e rang des régions métropolitaines les plus touchées par le chômage**. Ce taux atteint 10,7 % dans la zone d'emploi d'Avignon.

La situation des jeunes est également préoccupante, avec un taux de chômage s'élevant à 20 % et une part de jeunes non insérés (ni en emploi, ni en étude) plus élevée qu'au niveau national (17 % contre 15 %).



Sources : Insee (Taux de chômage 2024) – Traitement Carif-Oref PACA.

Les enjeux auxquels la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est confrontée sont importants, avec des vulnérabilités qui peuvent se cumuler et entraîner des situations de précarité accrue dans certains territoires.

Pour en savoir plus : voir [les publications du DROS](#), dont l'édition 2025 du « Baromètre social ».

Le Pacte des solidarités et sa déclinaison en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le **Pacte des solidarités**, qui prend la suite de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (SNPLP) pour la période 2024-2027, s'articule autour de **quatre grandes priorités** :

- la prévention des inégalités dès l'enfance ;
- la sortie de la pauvreté par l'emploi ;
- la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ;
- la transition écologique solidaire comme levier de lutte contre la pauvreté.

Au plan national, le pacte se décline en 25 mesures concrètes à destination des territoires.

Selon les instructions interministérielles², sa déclinaison locale repose sur deux démarches complémentaires : d'une part la contractualisation entre l'État et les collectivités territoriales à travers les **contrats locaux des solidarités (CLS)**, et d'autre part les **pactes locaux des solidarités (PLS)**, portés par les acteurs locaux. Ces démarches s'appuient sur des diagnostics territoriaux permettant d'identifier les besoins et priorités d'action propres à chaque territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme pour le plein emploi, les **conventions pour l'insertion et l'emploi** (CIE, 2025-2027)³, contractualisées entre l'État et les conseils départementaux, sont coordonnées avec les CLS. Cette articulation vise à mieux accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi vers la sortie de la précarité, tout en répondant aux besoins de recrutement des entreprises.

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, **dix contrats locaux des solidarités** pluriannuels (2024-2027) ont été signés dès 2024 entre l'État, les six conseils départementaux, les métropoles Aix-Marseille-Provence (AMP), Nice Côte d'Azur (NCA), Toulon Provence Méditerranée (TPM) et la Ville de Marseille.

En complément de la démarche contractuelle, la dynamique des pactes locaux des solidarités vise à expérimenter et structurer, autour de priorités identifiées, des réponses locales concrètes, coconstruites dans une logique de coopération renforcée, en associant les personnes concernées.

Depuis 2024, **13 pactes locaux des solidarités** ont été élaborés, dont un pacte régional dédié à la participation des personnes concernées. 11 pactes sont toujours en cours. Leurs priorités varient selon les territoires, avec notamment une attention portée aux travailleurs pauvres, aux personnes en grande précarité et aux jeunes.

Afin de mesurer les effets concrets de l'action publique sur les personnes en situation de pauvreté, une évaluation à mi-parcours des contrats locaux des solidarités est prévue en 2026, associant les collectivités et les services de l'État. Des démarches de mesure d'impact sont aussi engagées pour certaines actions contractualisées et pour l'ensemble des pactes locaux, avec la volonté d'y associer les personnes concernées.

La commissaire à la lutte contre la pauvreté, placée sous l'autorité du préfet de région, assure le pilotage de cet ensemble en lien étroit avec la DREETS et les DDETS. Elle anime également un **groupe régional d'appui interministériel (GRA)**, instance de coordination entre les services de l'État et les opérateurs, qui vise à renforcer la coopération et à dépasser les logiques de silos. Cette dynamique interministérielle constitue un levier essentiel pour mieux articuler les politiques publiques et apporter des réponses plus cohérentes aux situations de précarité.



10 contrats locaux des solidarités



13 pactes locaux depuis 2024

1 groupe régional d'appui interministériel

² Instructions interministérielles n° DGCS/SD1B/2023/168 (2023), n° DGCS/SD1B/2023/169 (2023), n° DGCS/SD1B/SD5A/DIPLP/2024/86 (2024), n° DGCS/SD1B/SD5A/ DIPLP/2025/82 (2025).

³ Instruction n° DGEFP/DFT/2025/10 (2025).

Enfin, afin de favoriser l'interconnaissance et le travail en réseau, un cycle de webinaires thématiques, les « rendez-vous du pacte des solidarités », est porté par la commissaire, en partenariat avec Aix-Marseille Université.

Ces temps d'échange contribuent à diffuser les pratiques, à valoriser les initiatives locales et à renforcer la dynamique collective à l'échelle régionale.

Les actions mises en œuvre dans le cadre des contrats locaux des solidarités (CLS)

Données et méthode - Pilot'actions

Pilot'actions est un outil numérique de suivi et de pilotage des contractualisations entre l'État et les collectivités, conçu par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté (DIPLP). Il centralise des informations harmonisées sur les actions mises en œuvre dans le cadre des contrats locaux des solidarités (contenu, calendrier, budgets, état d'avancement).

Les données analysées dans ce document portent sur les dix contrats locaux des solidarités signés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elles couvrent un total de 120 actions prévues pour l'année 2024, sachant que les bilans pour l'année 2025 ne sont pas encore renseignés à date. Les informations ont été renseignées par les services de l'État et les collectivités cocontractantes, selon un cadre commun de saisie.

Ces données permettent de proposer une analyse régionale homogène des dynamiques engagées, tout en tenant compte des spécificités locales. À noter que certaines actions, initialement prévues en 2024, ont pu voir leur mise en œuvre effective décalée à 2025.

Parmi les 120 actions prévues en 2024 dans le cadre des contrats locaux des solidarités signés en région, 46 % concernent des actions nouvelles (davantage le cas pour l'axe sur la transition écologique et solidaire), 45 % des actions déjà existantes mais renforcées et seulement 9 % des actions poursuivies à l'identique.

Pour la majorité des actions (62 %), le déploiement est jugé très satisfaisant par les cocontractants. Elles sont majoritairement reconduites pour 2025, voire renforcées.

93 % des actions ciblent directement les usagers, 20 % visent également les professionnels (notamment dans le cadre d'actions de formation) et 20 % les partenaires (renforcement des partenariats, mise en place de comités locaux...).

73 % des actions touchent des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), plus précisément 65 % ciblent en partie ces quartiers et 8 % les ciblent exclusivement (plus fréquemment le cas dans les contrats métropolitains). Par ailleurs, 45 % des actions visent en partie des habitants de zones rurales (essentiellement le cas dans les contrats avec les conseils départementaux).



120 actions CLS en 2024



62 % jugées très satisfaisantes



93 % des actions
en direction des usagers

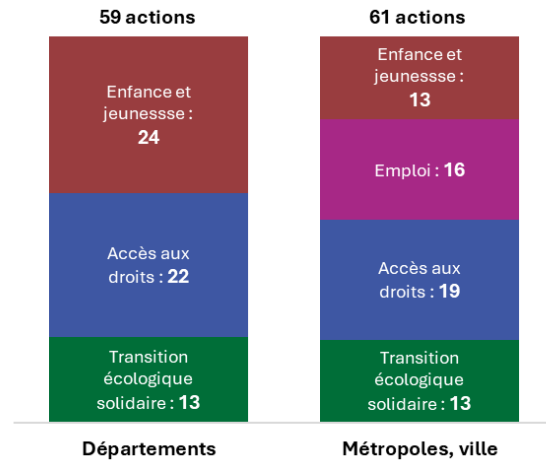


73 % en QPV



45 % en zones rurales

Globalement, l'axe relatif à la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits regroupe le plus d'actions (22 dans les contrats avec les Départements et 19 dans les contrats métropolitains, incluant celui de la Ville de Marseille). Viennent ensuite l'axe pour la prévention de la pauvreté dès l'enfance puis celui sur la transition écologique solidaire. L'axe sur l'emploi regrouperait plus d'actions s'il n'était pas uniquement porté par les contrats métropolitains-ville.

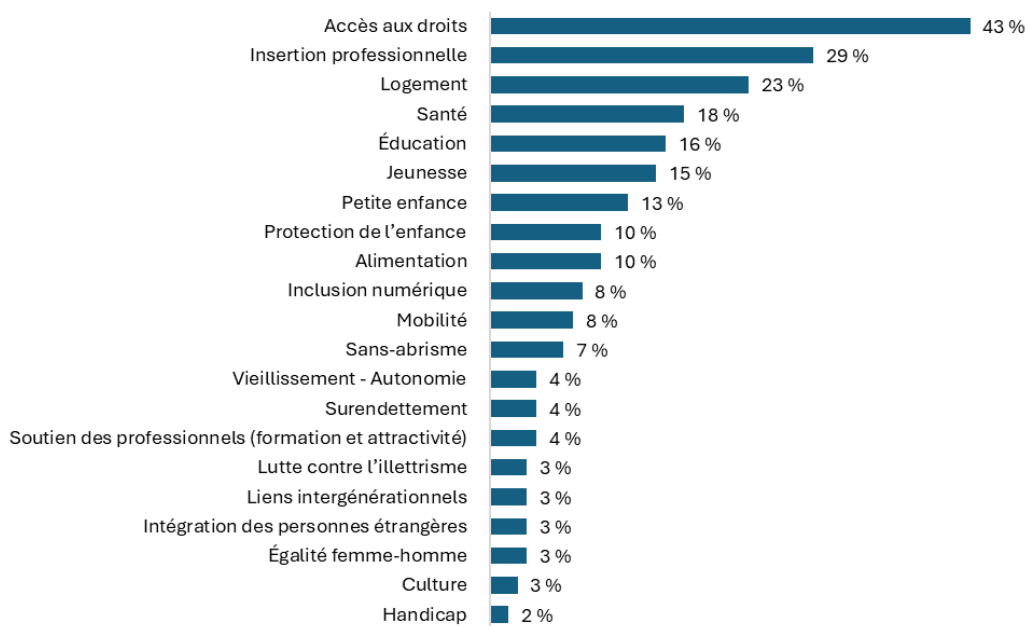


Les actions contractualisées dans le cadre des CLS relèvent de **différents champs de l'action publique**, témoignant d'une approche transversale des situations de pauvreté. L'accès aux droits est le champ le plus représenté (43 % des actions). Il est rarement mobilisé de manière isolée car il s'inscrit le plus souvent dans un parcours global d'accompagnement des publics (notamment de personnes sans domicile ou en situation d'isolement). L'insertion professionnelle constitue le deuxième champ le plus investi (29 % des actions); fréquemment articulée à des initiatives visant à lever les freins à l'emploi (logement,

mobilité, santé, garde d'enfant...). Le logement est également cité dans plusieurs actions (23 %), en particulier dans des interventions liées à la lutte contre la précarité énergétique et à la prévention des expulsions locatives.

Enfin, certaines actions sont plus spécifiques ou concernent un public en particulier. Les champs correspondants sont donc moins représentés, comme la lutte contre l'illettrisme, l'intégration des personnes étrangères, l'égalité femmes-hommes, l'accès à la culture ou encore le handicap.

CHAMPS D'ACTION PUBLIQUE DANS LESQUELS S'INSCRIVENT LES ACTIONS DES CLS



Précision : une action peut couvrir plusieurs champs d'action publique.

Champ : 120 actions déployées en 2024 dans le cadre des CLS.

Source : DIPLP – Pilot'actions (données extraites le 24.10.2025) – Traitement Carif-Oref PACA.

Plusieurs **types d'actions** sont mis en œuvre dans les contractualisations : 37 % des actions permettent le financement d'emplois dédiés à l'accompagnement des publics, 36 % visent également le renforcement de l'offre de services, 28 % financent aussi des démarches d'aller vers (majoritairement le cas dans l'axe de l'accès aux droits).



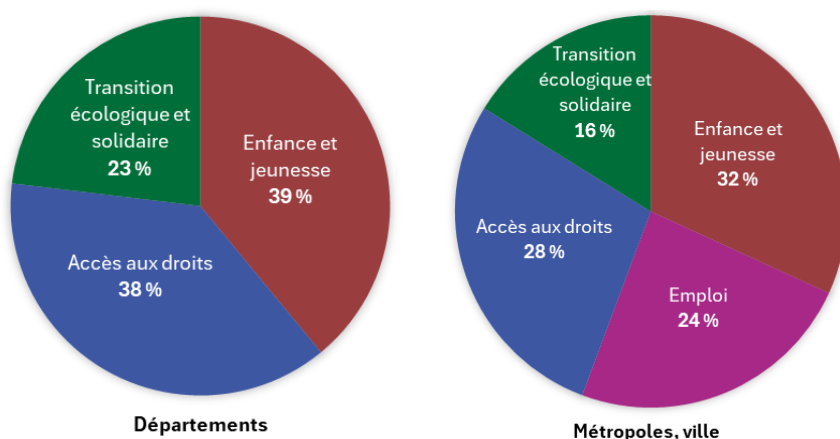
19,3 M € alloués en 2024 sur les CLS

Un principe de parité dans le financement entre l'État et la collectivité est prévu par les instructions. Pour l'année 2024, l'État et les collectivités signataires ont chacun engagé 8,7 millions d'euros dans les CLS. À cela peuvent s'ajouter des financeurs tiers (CAF, MSA, ARS, fondations privées, fonds européens...); leur part est de 10 % dans les budgets 2024 en région (comme au niveau national).

Au total, en comptant les crédits de l'État, des collectivités et des financeurs tiers, **le budget prévu dans les contrats locaux des solidarités en 2024 en région est de 19 300 000 €⁴.**

Les axes relatifs à la prévention des inégalités dès l'enfance et à la lutte contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits concentrent le plus de crédits prévus en 2024 : près de 40 % des crédits pour chacun de ces axes dans les contrats avec les Départements ; respectivement 32 % et 28 % dans les contrats métropolitains.

RÉPARTITION DES CRÉDITS DES CLS PRÉVUS EN 2024, PAR AXE



Précaution de lecture : la contractualisation avec les conseils départementaux dans le cadre des CLS porte uniquement sur trois axes (l'axe relatif à l'emploi étant intégré dans les CIE).
Champ : 120 actions déployées en 2024 dans le cadre des CLS.
Source : DIPLP – Pilot'actions (données extraites le 24.10.2025) – Traitement Carif-Oref PACA.

⁴ Ce montant correspond aux crédits totaux initialement prévus en 2024 lors de la contractualisation. Près de 1 400 000 € ont finalement été reportés sur l'année 2025, soit un taux de consommation des crédits

important (93 %). Les reports s'expliquent notamment par un décalage dans le calendrier de réalisation (temps d'ingénierie de projet, calendrier scolaire débutant au 2nd semestre 2024...).

Précisions sur l'axe relatif à l'emploi

Les contrats signés avec les métropoles et la Ville de Marseille portent sur les quatre axes du Pacte des solidarités. Pour les contrats avec les Départements, l'axe relatif à l'emploi est porté par les conventions pour l'insertion et l'emploi (CIE), signées dans le cadre de la loi pour le plein emploi.

À titre informatif, **près de 8 millions d'euros ont été mobilisés par l'État en 2024 sur les CIE** contractualisées avec les six conseils départementaux de la région (sur les volets 1 et 2 des contractualisations, dont l'un vise à mieux partager l'information et coordonner les acteurs autour des parcours, l'autre à déployer des solutions concrètes pour accompagner les publics vers l'emploi).

Au-delà de cette première vision d'ensemble des actions engagées dans le cadre des contrats locaux des solidarités, les chapitres qui suivent proposent une présentation organisée selon les grandes priorités du Pacte des solidarités.

Cette approche permet de mieux comprendre la diversité des actions mises en œuvre, les publics auxquels elles s'adressent et les réponses apportées aux différentes situations de précarité.

Elle permet également de les replacer dans un cadre plus large, en faisant le lien avec d'autres initiatives menées sur les territoires, qu'il s'agisse des pactes locaux des solidarités ou d'actions portées par les services de l'État et leurs partenaires (recensés en 2024-2025).

Les analyses présentées s'appuient sur les données renseignées par les services de l'État et les collectivités dans l'outil de suivi Pilot'actions.

Chapitre 2

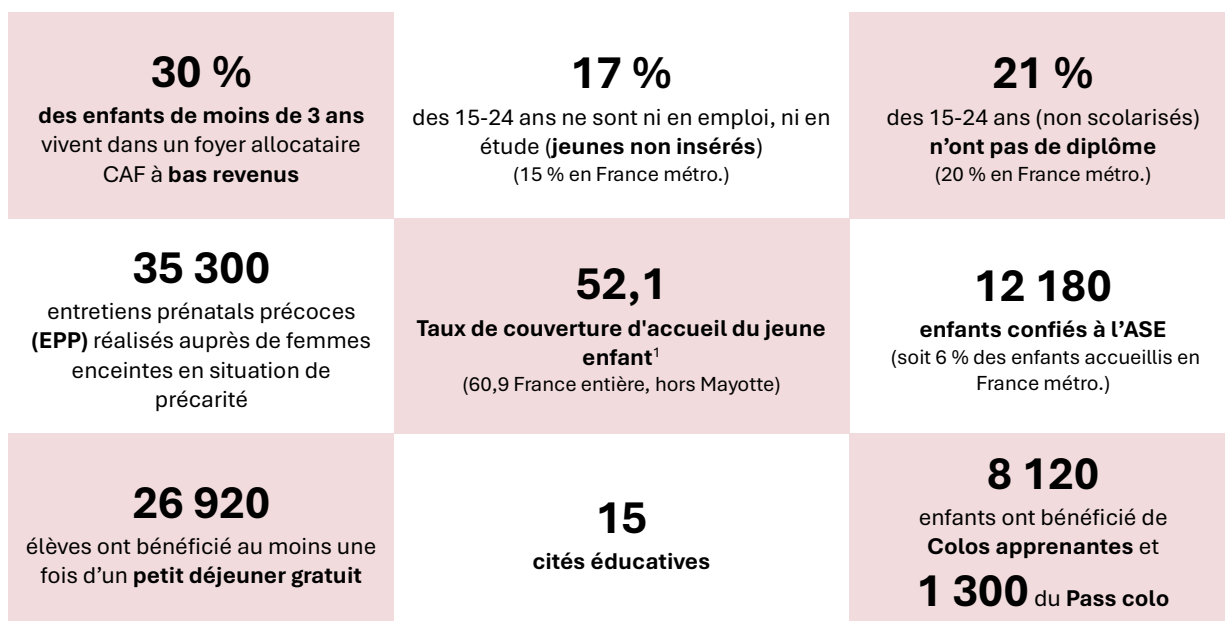
Prévenir les inégalités dès l'enfance

Cadrage de l'axe

L'investissement social cherche à garantir l'égalité des chances en accompagnant les enfants et les jeunes tout au long de leur parcours, ainsi que leurs parents. Les actions prévues dans cet axe visent ainsi à soutenir les familles précaires (en particulier monoparentales) afin de favoriser le développement des enfants dès leurs premiers mois. Elles doivent aussi permettre de prévenir le décrochage scolaire des adolescents et encourager leur accès à la culture, au sport et aux loisirs.

Cet axe vise également à renforcer l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans en situation de précarité, pour les aider à gagner en autonomie grâce à un repérage renforcé, un accueil adapté et des parcours de remobilisation personnalisés, incluant les étudiants décrocheurs.

Chiffres-clés



¹L'indicateur du taux de couverture rapporte le nombre de places offertes pour tous les accueils formels aux enfants de moins de 3 ans (établissements d'accueil du jeune enfant - EAJE - assistante maternelle, garde à domicile, écoles préélémentaires).

Sources : Cnaf (bases allocataires 31/12/2024, équipements 31/12/2023 ; Insee (RP 2020-2024, millésimé 2022) ; ARS (entretien prénatal précoce, cumul annuel 2024) ; Drees (enquête Aide sociale, 31/12/2024) ; Drajès (Colos apprenantes, cumul annuel 2024) ; DGESCO (petits déjeuners gratuits, année scolaire 2024-2025) ; DGESCO (Pass colo, année scolaire 2024-2025) – Traitement Carif-Oref PACA.

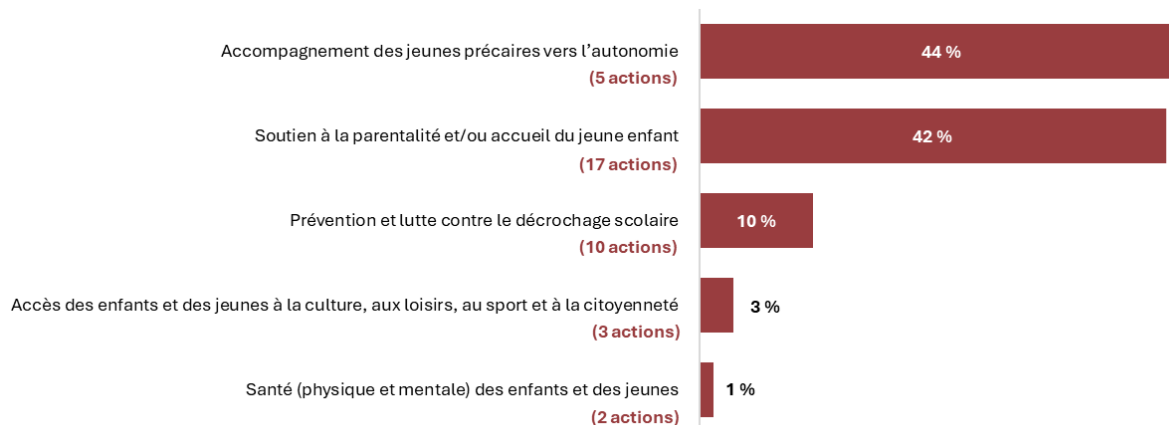
37 actions menées dans le cadre des CLS

Parmi les 120 actions des CLS déployées en 2024 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 37 portent sur l'axe « Prévenir les inégalités dès l'enfance ». 17 d'entre elles sont des actions nouvelles.

Les actions relatives à l'accompagnement à l'autonomie des jeunes précaires concentrent 44 %

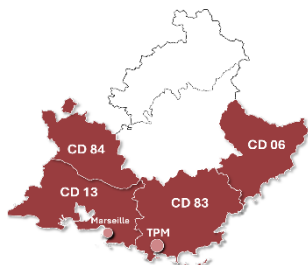
des crédits 2024 prévus sur cet axe (sur seulement 5 actions). Vient ensuite la thématique liée à la parentalité (42 % des crédits, avec 17 actions), suivie de celle relative à la lutte contre le décrochage scolaire (10 % des crédits, sur 10 actions).

RÉPARTITION DES CRÉDITS PRÉVUS EN 2024 SELON LA THÉMATIQUE PRINCIPALE

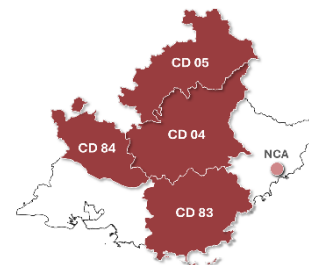


Champ : 37 actions CLS déployées en 2024 sur l'axe « Prévenir les inégalités dès l'enfance ».

Source : DIPLP – Pilot'actions (données extraites le 24.10.2025) – Traitement Carif-Oref PACA.

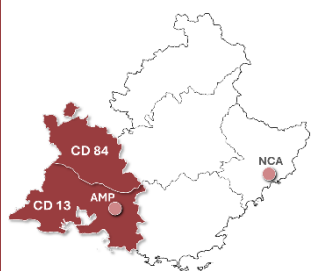


Les 17 actions relevant du **soutien à la parentalité et/ou accueil du jeune enfant** s'inscrivent dans une logique de prévention précoce et de sécurisation des familles vulnérables. Elles portent notamment sur l'accompagnement renforcé des femmes sans domicile avec jeunes enfants ; le renforcement d'actions rattachées au dispositif des *1 000 premiers jours* (particulièrement autour de la santé mentale) ; l'accès aux modes de garde, comme levier d'insertion socio-professionnelle (« crèches préventives » dans le Var, micro-crèche *Parent'Aïse* à Marseille) ; la préscolarisation d'enfants les plus éloignés des modes d'accueil à Marseille (pour faciliter l'entrée à l'école maternelle) ; ou encore le soutien psychologique aux enfants exposés aux violences, avec l'association *Parcours de Femmes* et le Centre d'information du droit des femmes et des familles (CIDFF) dans les Alpes-Maritimes.



Les 10 actions relatives à la **prévention et à la lutte contre le décrochage scolaire** s'appuient sur des interventions précoces et globales, pouvant associer les familles, les établissements scolaires et les acteurs éducatifs. Plusieurs actions portent sur l'amélioration de l'offre de services : renforcement de la coordination et des compétences des bénévoles au sein des *Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)*, plus particulièrement sur les communes de Digne-les-Bains et de Manosque ; renforcement des actions de soutien à la parentalité dans le cadre du *Conseil pour les droits et devoirs des familles (CDDF)* à Nice ; ou encore, le renforcement des classes passerelles pour mineurs non accompagnés primo-arrivants dans le Var, qui permet d'adapter les enseignements à leurs besoins d'insertion.

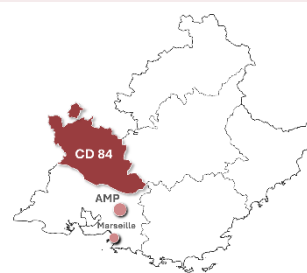
D'autres actions se basent sur de nouvelles approches, comme le mentorat de jeunes en QPV par des étudiants bénévoles sur la métropole NCA ; la découverte des métiers pour les collégiens en REP dans le Vaucluse ; le repérage d'apprentis les plus fragiles et nécessitant un accompagnement social renforcé, au sein du CFA de la Métropole NCA ; l'accueil expérimental en immersion dans la nature pour ouvrir les horizons (*Pas de côté*) dans le Vaucluse.



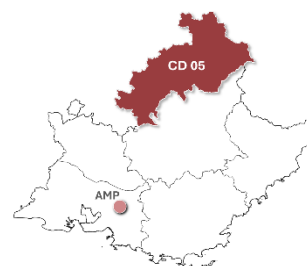
L'accompagnement des jeunes précaires vers l'autonomie,

repose sur des approches globales entre insertion, logement et citoyenneté : *Fonds innovation jeunesse* (autonomie jeunes précaires) par la Métropole AMP ; médiation sociale dans le cadre des *Bataillons de la prévention* à Nice (quartier de l'Ariane) ; prévention spécialisée et accompagnement des jeunes en rupture dans les quartiers nord de Marseille ; accompagnement à l'accès au logement via les *Comités locaux pour le logement autonome des jeunes* (CLLAJ), sur le territoire de la métropole Nice Côte d'Azur.

Concernant l'accès à la culture, au sport, aux loisirs et à la citoyenneté, les trois projets favorisent l'ouverture sociale et l'inclusion à travers la participation active et la mixité : apprentissage de la natation dans des piscines de particuliers avec *Eau-Rizon*, pour les jeunes marseillais habitant en QPV ; ateliers citoyens et sorties patrimoniales pour les collégiens en REP dans le Vaucluse (programme « collégiens citoyens ») ; accès aux loisirs, à la culture et soutien scolaire pour les enfants vivant en squats ou en bidonvilles à Marseille.



Enfin, les deux actions relevant de la santé (physique et mentale) des enfants et des jeunes visent à prévenir les risques précoces et à renforcer les capacités d'accompagnement des professionnels (sensibilisation à l'alimentation durable à l'école, prévention du harcèlement scolaire et des discriminations, renforcement des équipes et formations des professionnels de la maison départementale de l'adolescent, MDA).



Accompagnement de familles sans domicile

CLS État – Conseil départemental du Var

CD 83



Thématique principale :

Soutien à la parentalité



Publics cibles :

Familles sans domicile, familles monoparentales, femmes enceintes ou sortant de maternité



Nature de l'action :

Action déjà existante mais renforcée



Description de l'action :

L'action vise à mettre en œuvre un accompagnement renforcé en direction des familles sans domicile, avec une attention particulière portée aux familles monoparentales et aux femmes isolées avec enfant(s), notamment celles ayant au moins un enfant de moins de 3 ans et/ou victimes de violences conjugales ou intrafamiliales.

Elle repose sur une démarche d'accompagnement global fondé sur des actions d'aller vers (ouverture des droits, mise à l'abri et accès à des solutions d'hébergement plus pérennes). Elle vise également à réduire les délais de mise à l'abri, à soutenir la parentalité et, lorsque cela est possible, à favoriser l'insertion professionnelle d'un membre du foyer. Déployée à l'échelle départementale, elle peut bénéficier aux familles précaires des QPV comme des zones rurales.



Période de réalisation : 2024-2027

Bilan de l'action

En 2024 :

200 familles précaires avec enfants accompagnées

118 mères seules sans domiciles et avec enfants de moins de 3 ans accompagnées

Renforcer la mission de coordination et la montée en compétence des bénévoles au sein des Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

CLS État – Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence

CD 04



Thématique principale :

Prévention et lutte contre le décrochage scolaire



Publics cibles :

Enfants et adolescents en situation de décrochage scolaire, parents, bénévoles dans les CLAS



Nature de l'action :

Action déjà existante mais renforcée



Description de l'action :

L'action vise à renforcer et structurer les dispositifs d'accompagnement à la scolarité (CLAS), particulièrement dans les communes de Digne-les-Bains et de Manosque, afin de mieux répondre aux besoins des enfants et adolescents, des parents et des équipes bénévoles.

Pour les élèves, elle a pour objectif de favoriser l'accès à la culture, l'engagement et l'autonomie à travers des activités ludiques et créatives, tout en renforçant les liens entre eux, leur environnement et les établissements scolaires.

Pour les parents, l'action vise à soutenir les compétences parentales autour de l'accompagnement à la scolarité et de l'usage des outils numériques. Elle vise aussi à renforcer les liens familiaux à travers de temps parents-enfants et à assurer un suivi dans la continuité du « Projet Familles ».

L'action prévoit également un renforcement des équipes de bénévoles et des coordonnateurs, à travers des temps de supervision, de formation sur des thématiques d'actualité (cyberharcèlement, violences intra-familiales, laïcité...), ainsi que des espaces de partage et de mutualisation d'outils.



Période de réalisation : 2024-2027

Bilan de l'action

En 2024 :

435 enfants et adolescents accompagnés

97 bénévoles formés

Renforcer la prévention spécialisée et l'accompagnement des jeunes en rupture dans les quartiers nord de Marseille

CLS État – Conseil départemental des Bouches-du-Rhône

CD 13



Thématique principale :

Accompagnement de jeunes précaires vers l'autonomie



Publics cibles :

Jeunes en risque de grande exclusion sociale



Nature de l'action :

Action déjà existante mais renforcée



Description de l'action :

L'action portée par l'ADDAP 13 et déployée sur les quartiers nord de Marseille, s'inscrit dans le cadre de la prévention spécialisée et vise à renforcer le maillage social et éducatif en direction des jeunes en situation de vulnérabilité et de risque de grande exclusion sociale (scolarité, emploi, santé, administratif, logement, famille...). Elle vise à prévenir les conduites à risque et la délinquance, en adaptant les modalités d'intervention aux besoins des publics.

Elle repose sur des actions de repérage et d'aller vers, afin d'identifier des jeunes sans solution et de les remobiliser à travers un accompagnement éducatif individualisé. L'intervention s'adresse à des jeunes aux parcours complexes : en rupture familiale ou en situation d'errance, suivis par la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE), en parcours d'insertion, NEETS, jeunes en situation de handicap, confrontés à des problématiques de santé mentale ou d'addiction.



Période de réalisation : 2024-2027

Bilan de l'action

En 2024 :

165 jeunes accompagnés

Le Fonds d'innovation pour la petite enfance (FIPE)

Depuis 2023, le FIPE soutient, à part égale État/CAF, 14 projets en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (un peu plus d'1 M€ au total sur 2024 et 2025). Ce sont des projets innovants qui visent à renouveler les moyens d'agir pour :

- renforcer la qualité d'accueil des enfants et la qualité de vie au travail des professionnels ;
- développer la diversification de solutions d'accueil adaptées aux besoins des territoires ;
- informer et accompagner les familles, notamment vers l'accueil individuel.

Ils s'inscrivent ainsi dans une approche globale (accueil des enfants/familles, soutien à la parentalité, insertion professionnelle, qualité de vie au travail) et une démarche coordonnée des acteurs (CAF, Conseil départemental, France Travail, associations, communes, etc.).

Exemple de projet soutenu dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Soutenir les familles dans leur parentalité, au cœur du Pays des Écrins – PLS des Hautes-Alpes

Le Pacte local des solidarités dans les Hautes-Alpes repose sur une alliance locale forte pour soutenir les familles en situation de pauvreté, en particulier les familles monoparentales ou isolées, à travers un accompagnement global à la parentalité.

Porté par la Communauté de communes du Pays des Écrins, il s'appuie sur une large mobilisation de partenaires (CCAS, Maison des solidarités, France services, caisse de sécurité sociale, crèches, relais petite enfance, centre socioculturel, Éducation nationale, ARS, Maison des adolescents, DAHLIR, CADA). Il est articulé selon une logique de parcours partagé en soutien aux familles : accompagnement global croisant parentalité, santé, isolement et accès aux droits ; veille sociale partagée pour mieux repérer et orienter ; mise en place d'outils communs (répertoire des ressources locales, conventions inter-partenaires) ; meilleure articulation des dispositifs sociaux, culturels et de garde



Autres actions publiques menées en faveur des familles et de la jeunesse

Plusieurs actions, mises en œuvre par les institutions membres du groupe régional d'appui interministériel (GRA), convergent avec les objectifs de l'axe du Pacte des solidarités relatif à la prévention des inégalités dès l'enfance. Par exemple, l'ARS, la CAF et la CPAM jouent un rôle structurant en faveur de la santé périnatale et du soutien à la parentalité, en lien avec les priorités du dispositif des *1 000 premiers jours* et du Service public de la petite enfance (SPPE). Le soutien à la parentalité est aussi renforcé par des actions pilotées par la DRAC (*Été culturel, Premières pages, Des livres à soi*), qui visent à démocratiser l'accès au livre et à la culture tout en renforçant les compétences parentales. La DISP agit également sur le soutien à la parentalité, à travers des actions sur le maintien des liens familiaux entre un enfant et son parent incarcéré.

Sur le champ de la jeunesse, la Région académique, la DREETS, la DRAJES, la DIRPJJ ou encore France Travail, déploient des dispositifs favorisant la prévention du décrochage scolaire (réseau formation qualification emploi FOQUALE, classes relais, classes passerelles, micro-collèges et micro-lycées, dispositif *Avenir Pro...*). Plusieurs actions sont également menées pour accompagner les jeunes précaires vers l'autonomie, notamment pour les jeunes sortants de l'ASE (dans le cadre des contrats départementaux pour la prévention et la protection de l'enfance CDPPE, par exemple). Ces actions en faveur des jeunes sont renforcées par des aides financières pour accéder à la culture, au sport ou à la restauration (allocation de rentrée scolaire, pass Sport, pass Culture, petits déjeuners gratuits, repas à 1 euro au Crous...).

Ces interventions traduisent la mobilisation et la complémentarité des politiques sociales, éducatives et culturelles, menées par les services de l'État et opérateurs associés en région, au bénéfice de la prévention des inégalités et de la consolidation des parcours des enfants, des jeunes et des familles.

Chapitre 3

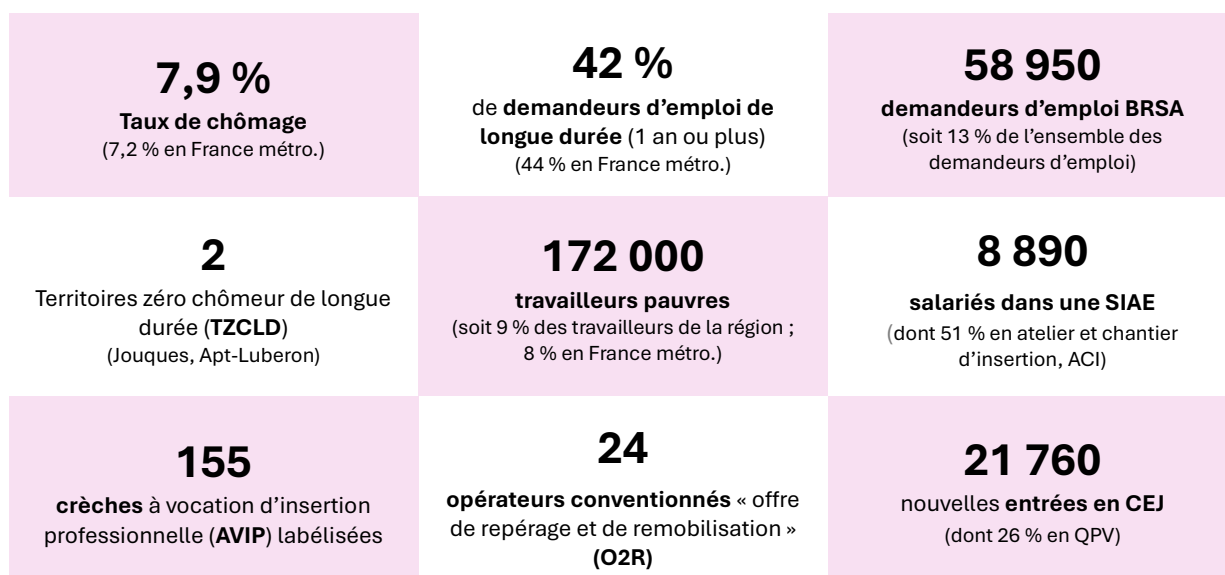
Sortir de la pauvreté par l'emploi

Cadrage de l'axe

Les actions prévues sur cet axe visent à lever les obstacles sociaux freinant l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés du marché du travail. Elles doivent cibler les personnes les plus fragiles, renforcer le repérage et l'accompagnement adapté vers l'emploi, tout en s'articulant avec la loi sur le plein emploi, créant France Travail et rénovant l'accompagnement des demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA (BRSA).

Les priorités concernent la levée des freins sociaux (garde d'enfants, santé, logement, mobilité, illettrisme) et le soutien d'actions spécifiques pour les publics très vulnérables (personnes en très grande précarité, en situation d'errance, familles monoparentales, personnes sortant de prison).

Chiffres-clés



Sources : Insee (taux de chômage localisé, moyenne annuelle 2024) ; France Travail, Dares (DEFM ABC, moyenne annuelle 2024) ; Insee PACA (étude sur les travailleurs pauvres, décembre 2022) ; ASP (insertion par l'activité économique, 31/12/2024) ; CAF (crèches AVIP labélisées, données 2024) ; Dreets (opérateurs conventionnés O2R, années 2024 et 2025) ; France Travail, Missions locales (contrats d'engagement jeunes - hors renouvellement, cumul annuel 2024) – Traitement Carif-Oref PACA.

16 actions menées dans le cadre des CLS

Seules les trois métropoles et la Ville de Marseille sont concernées par l'axe « Sortir de la pauvreté par l'emploi » dans le cadre des CLS (voir encadré p. 20, pour les conventions avec les Départements, CIE). Parmi les 61 actions déployées en 2024, 16 relèvent de cet axe, dont la moitié sont des actions nouvelles.

Les actions relatives à cet axe s'articulent autour de plusieurs leviers complémentaires : l'innovation sociale, l'accompagnement renforcé, la reconnaissance des savoir-faire et la mise en lien avec les entreprises.

Certaines d'entre elles reposent sur des **démarches d'aller vers** (équipe mobile *Emploi pour tous* par la Métropole NCA) **et de remobilisation** avec des mises en situation (dispositif *Seconde chance* à Salon-de-Provence). Plusieurs ciblent des parcours progressifs d'accès à l'activité, comme le programme *Premières heures en chantier* (sur les métropoles NCA et TPM), ou une méthode d'accompagnement à l'emploi pour les personnes souffrant de troubles psychiques (*Job Coach* pour les personnes sans domicile à Nice).

D'autres actions favorisent la rencontre directe entre employeurs et publics éloignés de l'emploi, en s'appuyant sur des expériences collectives (sur la métropole AMP avec la *Régate des Possibles* autour des métiers de la mer et avec les rencontres cuisine-emploi dans le projet *Plan de travail*).

Quelques actions sont davantage ciblées sur la levée des **freins liés au logement**, notamment pour les jeunes en situation de précarité (*Plateforme Jeunes* à Nice ; hébergement temporaire avec le dispositif *ALT* à Toulon), ou à la **garde d'enfants** (priorisation sur liste d'attente pour des parents en insertion professionnelle à Nice ; renforcement des *Plateformes mode de garde* à Marseille). D'autres prônent un accompagnement global spécialisé (pour les personnes en chantier d'insertion sur la métropole TPM, par exemple).

En parallèle, certaines actions renforcent l'employabilité par la reconnaissance et la valorisation des compétences, y compris informelles, ou par la professionnalisation vers des métiers en tension (*Open badges* sur la métropole NCA ; promotion et formation aux métiers de la petite enfance par la Métropole TPM).

Accompagnement renforcé des jeunes sans ressources vers l'emploi grâce au logement CLS État – Métropole Toulon Provence Méditerranée

Métropole TPM



Thématique principale :

Accompagnement des publics les plus vulnérables



Publics cibles :

Jeunes adultes (18 à 25 ans)



Nature de l'action :

Action nouvelle



Description de l'action :

Portée par l'association ALINEA, l'action porte sur l'accompagnement de jeunes en grandes difficultés sociales et économiques vers l'accès à la formation qualifiante ou à l'emploi, grâce à la sécurisation dans le logement via l'allocation de logement temporaire (ALT).

À cet effet, l'association a capté quatre logements situés à Toulon centre, à proximité de la mission locale, afin de faciliter un accompagnement renforcé à la fois social et professionnel des jeunes.



Période de réalisation : 2024-2027

Bilan de l'action

En 2024 :

8 jeunes accompagnés

4 jeunes ayant accédé à l'emploi ou à la formation pendant l'hébergement

3 jeunes sortis du dispositif avec une formation ou un emploi

Job coach psy

CLS État – Métropole Nice Côte d'Azur

Métropole NCA



Thématique principale :

Accompagnement des publics les plus vulnérables



Publics cibles :

Personnes sans domicile souffrant de troubles psychiques



Nature de l'action :

Action déjà existante poursuivie à l'identique



Description de l'action :

Dans le cadre du dispositif « Un chez soi d'abord » (UCSD) l'action, portée par Isatis et la Fondation de Nice, vise à renforcer l'accès et le maintien en emploi de personnes sans logement souffrant de troubles psychiques et vivant dans des situations d'exclusion extrême.

S'appuyant sur la méthode IPS (*Individual Placement and Support*), déjà mise en œuvre par la Fondation dans le cadre de l'accompagnement de publics en CHRS, l'action place la personne accompagnée au cœur de son projet professionnel, en valorisant son pouvoir d'agir, ses aspirations. Elle repose sur un accompagnement pluridisciplinaire et transversal, associant accompagnement médico-social et appui direct à l'emploi. Elle cible un public prioritaire particulièrement stigmatisé, pour lequel l'accès à l'emploi reste peu investi et vise à promouvoir des pratiques d'inclusion innovantes favorisant une insertion professionnelle durable.



Période de réalisation : 2024 et 2025

Bilan de l'action

En 2024 :

22 personnes accompagnées

3 personnes ayant accédé à une formation ou un stage

14 démarrages d'emploi

Action d'insertion - Restauration sociale et solidaire

CLS État – Métropole Aix-Marseille-Provence

Métropole AMP



Thématique principale :

Accompagnement des publics les plus vulnérables



Publics cibles :

Publics éloignés du marché du travail



Nature de l'action :

Action déjà existante mais renforcée



Description de l'action :

Cette action vise à favoriser l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les habitants des QPV, en développant des démarches d'aller vers et des actions innovantes de remobilisation en complémentarité de l'offre existante sur le territoire métropolitain.

Elle s'appuie sur deux dispositifs : *Plan de travail*, qui crée des rencontres originales entre entreprises et demandeurs d'emploi pour construire des parcours d'insertion personnalisés ; *Seconde Chance* (à Salon-de-Provence), un dispositif de remobilisation et de validation de projets professionnels par la mise en situation, l'accompagnement psychologique et un partenariat territorial renforcé.

L'ensemble vise à lever les freins, sécuriser les parcours et faciliter l'accès durable à l'emploi et aux droits.



Période de réalisation : 2024

Bilan de l'action

En 2024 :

91 bénéficiaires du dispositif *Seconde chance* (1 950 heures d'insertion)

73 bénéficiaires du dispositif *Plan de travail* (26 entreprises, 16 partenaires mobilisés)

62 % de sorties positives

Le dispositif « Premières heures en chantier »

Initié et expérimenté par Emmaüs Défi et porté actuellement au niveau national par l'association Convergence France, le programme « Premières heures en chantier » est un dispositif de remobilisation par l'emploi des publics en situation de grande précarité, principalement à la rue, s'adossant sur les ateliers et chantiers d'insertion (ACI). Il propose un « sas temporaire » avec un temps de travail adapté et un accompagnement renforcé, destiné à des publics très éloignés de l'emploi qui ne peuvent pas encore intégrer les dispositifs classiques d'insertion, en raison de freins importants (santé, logement, mobilité ...). En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le programme est déployé dans trois départements : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône et Var.

Exemple de projet soutenu dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Accompagnement des travailleurs pauvres du secteur privé – PLS des Bouches-du-Rhône

Le pacte vise à apporter des solutions concrètes à des travailleurs pauvres du secteur privé à Marseille, ainsi qu'à leurs employeurs. Il priorise les salariés en emploi qui cumulent de nombreuses vulnérabilités : temps partiels subis (souvent par des femmes seules avec enfants), situations de mal logement (dont DALO) ou d'hébergement précaire, situations de précarité alimentaire, avec un focus fort sur les enjeux de santé. Il propose une approche intégrée d'accès aux droits, à la santé au travail, à l'emploi et au logement, en s'appuyant sur une mobilisation large des partenaires institutionnels, associatifs et économiques.



Sa mise en œuvre s'appuie sur une forte mise en réseau et repose sur un plan d'actions co-construit autour de trois volets principaux : le repérage et l'accompagnement social et professionnel d'une file active d'environ trente salariés, afin de sécuriser leur parcours ; la mobilisation des entreprises avec l'ambition de les outiller sur la levée des freins au maintien dans l'emploi de leurs salariés en situation de pauvreté ; une offre de logements sous forme d'habitats modulaires.

Les conventions insertion emploi (CIE) avec les conseils départementaux

Dans le cadre de la création de France Travail et du Pacte des solidarités, l'enjeu d'accroître le retour à l'emploi des personnes qui en sont privées, en particulier de celles qui en sont le plus éloignées, est un levier partagé dans une double ambition : sortir de la précarité et répondre aux besoins de recrutement sur les territoires.

Les conventions insertion emploi (CIE) sont ainsi complémentaires aux contrats locaux des solidarités (CLS). Leur volet 2 vise en particulier à étoffer l'offre de solutions d'insertion locale, dans une approche subsidiaire et une recherche d'impact. Les autres volets contribuent à la mise en place de la réforme France Travail et à l'accompagnement rénové des allocataires du revenu de solidarité active (RSA).

Autres actions publiques menées en faveur de l'accès à l'emploi

Plusieurs actions, mises en œuvre par les institutions membres du groupe régional d'appui interministériel (GRA), convergent avec les objectifs de l'axe du Pacte des solidarités relatif à l'accès à l'emploi. Elles visent à favoriser l'insertion professionnelle, la sécurisation des parcours et la levée des freins sociaux pour les publics les plus éloignés du marché du travail.

La DREETS et France Travail structurent leurs actions autour du Service public de l'emploi (SPE), en renforçant notamment l'accompagnement des publics précaires : BRSA, demandeurs d'emploi de longue durée, habitants des QPV, jeunes en rupture (CEJ-JR), salariés en insertion par l'activité économique (IAE)...

Plusieurs actions menées par la CAF, la CPAM, l'ARS, la DRAC ou encore la DRDFE peuvent concourir à la levée des freins périphériques à l'emploi : solutions de garde d'enfants (crèches AVIP et crèches solidaires), aides d'accès aux droits et aux soins (C2S, fonds d'action sanitaire et sociale), lutte contre l'illettrisme ainsi que l'égalité professionnelle et l'accompagnement vers l'emploi des femmes en QPV. Dans le domaine du logement, la DREETS pilote des expérimentations articulant emploi et accès au logement, notamment via le programme *Coach* et les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens des CHRS, qui intègrent désormais des objectifs de retour à l'emploi.

Enfin, des actions spécifiques ciblent des publics particulièrement vulnérables, tels que les bénéficiaires de la protection internationale (programme *AGIR*) et les personnes détenues, accompagnées par la DISP dans leur parcours vers la réinsertion professionnelle.

Chapitre 4

Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits

Cadrage de l'axe

Cet axe a pour objectif de lutter contre la grande exclusion en garantissant un accès effectif aux droits pour les publics les plus précaires, afin de prévenir la bascule dans la pauvreté et la très grande précarité. Il s'appuie sur une logique de « dernier kilomètre », visant le non-recours, grâce à des démarches d'aller vers, une coordination renforcée entre acteurs et le développement d'outils partagés. Les priorités portent sur la détection des publics, leur accompagnement renforcé et la formation des professionnels. Il intègre également des actions de prévention des expulsions, d'accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité et de soutien aux personnes vivant en bidonville, en squat ou à la rue.

Chiffres-clés

139 370 foyers allocataires du RSA (dont 11,4 % RSA majoré pour personnes isolées avec enfant à charge)	679 190 bénéficiaires de la C2S (soit 13 % de la population régionale ; 10,6 % en France métro.)	83 060 bénéficiaires du minimum vieillesse (soit 6,8 % des retraités du régime général et MSA)
241 500 demandes de logement social (soit 10,5 demandes pour 1 attribution ¹)	37 720 personnes ont contacté le 115 pour un hébergement d'urgence (52 % n'ont jamais pu être hébergées)	32 760 personnes ont eu accès à la domiciliation
1 Territoire zéro non-recours (TZNR) (Marseille)	11 % de la population vit dans l'un des 135 QPV de la région	38 points conseils budget (PCB) (7 890 personnes reçues dans les permanences)

¹ Tension : rapport entre le nombre de demandes et le nombre de logements attribués (hors cas de mutation/changement de logement social).

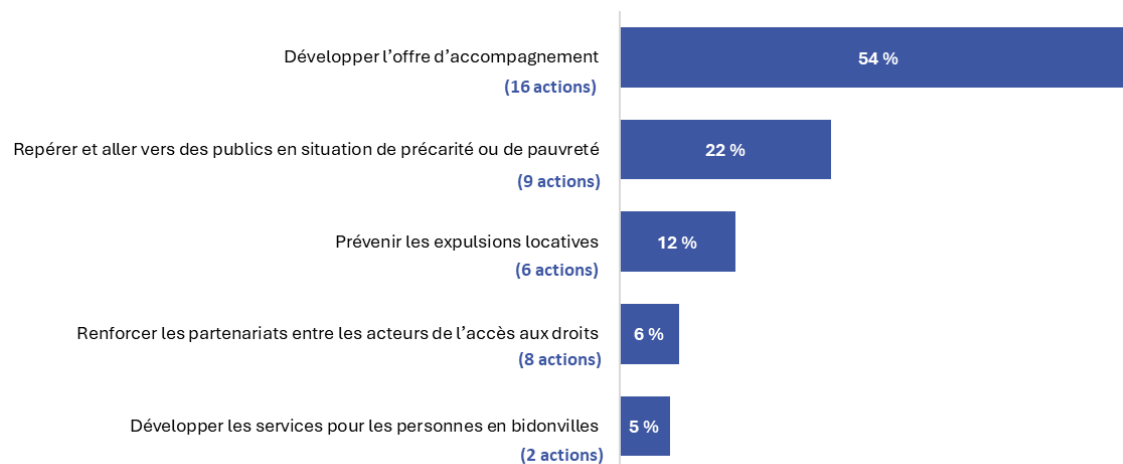
Sources : Cnaf, CCMSA (bases allocataires, 31/12/2024) ; Drees (complémentaire santé solidaire tous régimes, 31/12/2024) ; Cnav, MSA (retraités du régime général et agricole, données 2024) ; DGALN/DHUP (Infocentre SNE NUNIQUE logement social, cumul annuel 2024) ; Dreet (Dihal, SI-SIAO volet 115, cumul annuel 2024) ; Dreet (domiciliation, PCB, cumul annuel 2024) – Traitement Carif-Oref PACA.

41 actions menées dans le cadre des CLS

Parmi les 120 actions des CLS déployées en 2024 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 41 portent sur l'axe « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ». 16 d'entre elles sont des actions nouvelles.

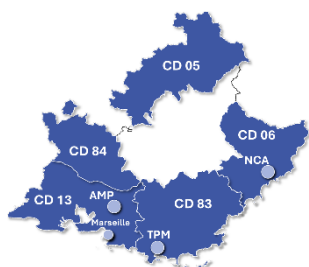
Les actions orientées sur le développement de l'offre d'accompagnement détiennent le plus de moyens financiers (54 % des crédits 2024 de cet axe) et sont les plus nombreuses (16 actions). Elles sont suivies par des actions d'aller vers (22 % des crédits, pour 9 actions).

RÉPARTITION DES CRÉDITS PRÉVUS EN 2024 SELON LA THÉMATIQUE PRINCIPALE



Champ : 41 actions CLS déployées en 2024 sur l'axe « Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits ».

Source : DIPLP – Pilot'actions (données extraites le 24.10.2025) – Traitement Carif-Oref PACA.



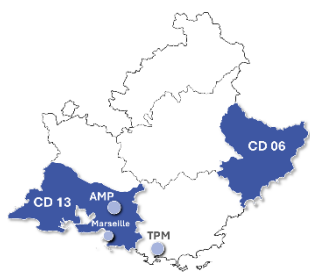
Les 16 actions relevant du **développement de l'offre d'accompagnement** visent à renforcer et compléter l'offre de service existante, en s'adaptant aux publics cumulant des fragilités.

Quelques actions sont déployées sur des problématiques en lien avec la santé : des permanences d'accès aux droits au sein de maisons départementales de la solidarité dans les Bouches-du-Rhône ; développement d'une politique de santé par la Métropole AMP (accès à la prévention et aux soins, troubles psychosociaux, alimentation-nutrition, précarité menstruelle...) ; accompagnement santé/social renforcé des publics en grande précarité dans les Hautes-Alpes. D'autres se basent sur une approche plus globale : lutte contre le non-recours aux droits pour les personnes relevant des minima sociaux avec le dispositif *Reconnect* dans le Var ; renforcement à Marseille de l'accompagnement des femmes sans domicile (orientation vers des soins psychologiques, gynécologiques, activités socio-esthétiques, accompagnement socio-professionnel) et des

personnes LGBTQIA+ en situation de pauvreté (formation des professionnels, lieux d'accueil dédiés) ; accompagnement global individualisé des gens du voyage dans le Vaucluse (scolarisation des enfants, accès aux soins, aide dans les démarches administratives, accès aux droits et à la citoyenneté, insertion par l'activité économique).

Certaines actions ciblent davantage les personnes âgées, à l'image de l'accompagnement personnalisé, intégrant des visites à domicile et un accompagnement physique, pour des personnes âgées très isolées et en situation de grande précarité à Marseille ; ou encore du développement de postes de référents sociaux dans les maisons de l'autonomie des Alpes-Maritimes (plus particulièrement en milieu rural).

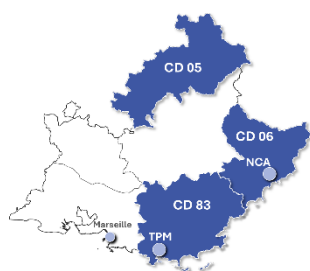
Enfin, la lutte contre la fracture numérique constitue un levier structurant de l'accès aux droits, via l'équipement et l'accompagnement aux démarches dématérialisées : *Fabrique de l'inclusion numérique* dans les QPV de la métropole AMP ; *Banque du numérique* dans les Alpes-Maritimes ; *RESAIN*, réseau des acteurs de l'inclusion numérique dans le Vaucluse ; *coffres-forts numériques* pour les jeunes en situation de précarité dans la métropole NCA.



Sur le volet repérer et aller vers des publics en situation de précarité ou de pauvreté,

l'accent est mis sur des démarches proactives pour atteindre des personnes éloignées des dispositifs de droit commun :

maraudes en direction de personnes vivant en squat ou bidonvilles dans les Bouches-du-Rhône, pour un accompagnement global vers les droits (santé, hébergement, insertion, accompagnement à la scolarité...); équipes mobiles de soins de support pour personnes en situation de précarité et atteintes de cancer, par l'institut Mozart dans les Alpes-Maritimes ; consultations juridiques gratuites sur la métropole TPM ; actions de sensibilisation en santé relationnelle affective et sexuelle dans des maisons des familles sur la métropole TPM. Ces interventions visent à lever les freins liés à l'isolement, à la méconnaissance des dispositifs ou à la défiance vis-à-vis des institutions.



Le renforcement des partenariats entre les acteurs de l'accès aux droits répond à un enjeu de coordination et de lisibilité des dispositifs.

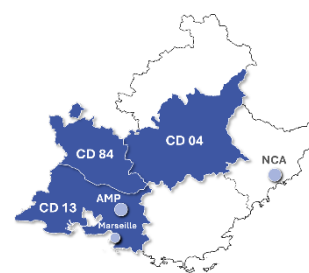
Plusieurs actions structurent une gouvernance partagée à différentes échelles, afin d'améliorer l'articulation entre acteurs institutionnels, associatifs et professionnels de terrain. Par exemple dans les Hautes-Alpes, avec la mise en place d'une gouvernance départementale sur l'accès aux droits et d'un *Comité local du travail social et du développement social (CLTSDS)*. Le développement ou le renforcement d'outils mutualisés (plateforme *Soliguide* dans les Alpes-Maritimes et le Var, *observatoire des pauvretés de Marseille*), ainsi que la formation des bénévoles et médiateurs pairs pour améliorer l'orientation des publics dans les Hautes-Alpes, viennent compléter ces dynamiques favorisant une meilleure coordination et une réponse plus adaptée aux besoins.

Deux thématiques ciblent des situations de grande vulnérabilité résidentielle.

D'une part, la prévention des expulsions locatives, qui repose sur une mobilisation

coordonnée des acteurs sociaux, juridiques et du logement pour intervenir le plus en amont possible des procédures, avec par exemple le dispositif marseillais de prévention des expulsions locatives (avec l'ADIL 13); les *Commissions de coordination des actions de prévention des expulsions (CCAPEX)*; ou encore la prise en charge spécifique de situations complexes comme le syndrome de Diogène sur la métropole AMP.

Et d'autre part, le **développement des services pour les personnes vivant en squats et bidonvilles**, par la Métropole AMP et la Ville de Marseille, qui vise l'amélioration des conditions de vie et l'accès aux droits fondamentaux (accès à l'eau et à l'assainissement; accompagnement social renforcé).





Thématique principale :

Développer l'offre d'accompagnement



Publics cibles :

Bénéficiaires RSA, personnes sans domicile, femmes isolées, personnes âgées isolées



Nature de l'action :

Action déjà existante mais renforcée



Description de l'action :

Portée par Isatis, l'action cible des bénéficiaires les plus ancrés dans le dispositif RSA et cumulant des problématiques sociales et/ou de santé ainsi que des publics qui se situent dans la grande pauvreté, tels que les SDF, les femmes isolées ou les personnes âgées isolées. Elle propose un accompagnement individualisé et adapté permettant de restaurer l'estime de soi, de recréer une dynamique personnelle et de favoriser l'engagement dans un processus de changement.

L'action a également pour objectif de faciliter l'accès aux soins et de répondre aux problématiques de santé, notamment psychiques, rencontrées par ces publics, afin de lever les freins à l'insertion sociale et professionnelle et de sécuriser durablement les parcours.



Période de réalisation : 2024-2027

Bilan de l'action

En 2024 :

40 personnes accompagnées
dont 20 BRSA

16 actions et sorties positives
(accès aux droits, démarches
emploi ou formation)

5 accès aux soins

1 démarche d'accès à la
mobilité



Thématique principale :

Repérer et aller vers des publics en situation de précarité ou de pauvreté



Publics cibles :

Personnes en situation de précarité, acteurs de l'accès aux droits



Nature de l'action :

Nouvelle action



Description de l'action :

Ce projet, co-construit avec Action contre la faim (ACF), vise à renforcer la coordination des acteurs de l'accès aux droits et à optimiser les réponses d'aide alimentaire sur le territoire du 15^e arrondissement de Marseille. Il s'appuie sur l'implantation de deux agents dédiés (travailleur social et référent administratif) au sein de l'agence Nord du CCAS, afin de favoriser les synergies entre dispositifs et limiter le cloisonnement des accompagnements.

L'action poursuit plusieurs objectifs : structurer une instance de coordination locale, développer des outils partagés entre acteurs, fluidifier les orientations interacteurs, harmoniser les critères d'éligibilité et renforcer la complémentarité des interventions. Elle prévoit également de développer de nouvelles modalités d'intervention (actions d'aller vers, hors-les-murs...) et d'adapter l'aide alimentaire (chèques services, transfert monétaire).



Période de réalisation : 2024

Bilan de l'action

En 2024 :

2 ETP financés

17 réunions de réflexion
stratégique et de pilotage pour
identifier les priorités du projet

5 comités d'accès aux droits

14 bénéficiaires des aides
d'urgence du CCAS et orientés
vers le marché de producteurs
mis en place par ACF

Une expérimentation réussie
et poursuivie par le CCAS en
2025



Thématique principale :

Prévenir les expulsions locatives



Publics cibles :

Ménages en situation d'expulsion



Nature de l'action :

Action déjà existante mais renforcée



Description de l'action :

Cette action vise à prévenir les impayés de loyers et à améliorer l'accompagnement des ménages en situation de procédure d'expulsion, en proposant des réponses adaptées pour éviter la perte du logement et sécuriser les parcours.

Elle repose sur une approche d'aller vers, à travers le renforcement de l'offre de services, d'aides financières dédiées et le financement d'ETP pour assurer un suivi individualisé des ménages. Elle s'appuie sur des démarches de terrain (maraudes, travail de rue) et sur une coordination renforcée entre les acteurs (soutien et développement de CCAPEX territoriale), afin de repérer les situations à risque, faciliter l'accès aux dispositifs et prévenir les expulsions.



Période de réalisation : 2024-2027

Bilan de l'action

En 2024 :

50 dossiers pris en charge par la CCAPEX

30 ménages aidés financièrement

29 ménages orientés vers l'accompagnement social lié au logement (ASLL)

10 commissions techniques de prévention des expulsions (CTPE) par an

L'expérimentation « Territoire zéro non-recours »

Dans le cadre de la politique d'accès aux droits sociaux, le ministère du Travail et des Solidarités a lancé en février 2022 l'expérimentation nationale « Territoires zéro non-recours ». Prévues dans la loi 3DS et inscrites dans le cadre du Pacte des solidarités, elles ont pour objectif de simplifier et de faciliter l'accès aux droits, au juste droit, des personnes. Elle est déployée dans 39 territoires pour une durée de trois ans (2023-2026).

À l'échelle régionale, l'expérimentation se déploie depuis juin 2024 dans le 3^e arrondissement de Marseille. Cette démarche s'effectue en partenariat avec le CCAS et l'État. Elle s'appuie sur des collaborations déjà initiées par les acteurs institutionnels et associatifs, comme le forum « Accès aux droits, aux soins et au numérique des seniors », ainsi que sur de nouvelles actions comme la campagne de porte-à-porte pour l'accès aux droits, menée par l'association Voisin Malin.

Exemple de projet soutenu dans le cadre des pactes locaux des solidarités

De l'aide alimentaire à l'accès aux droits et à la santé – PLS du Vaucluse



Partant d'un constat de terrain que les lieux de distribution de l'aide alimentaire ou vestimentaire sont des espaces où se repèrent les invisibles du non-recours aux droits, le Pacte des solidarités dans le Vaucluse mobilise bénévoles et travailleurs sociaux pour transformer l'accueil alimentaire en tremplin vers les droits sociaux et la santé.

Cette action déployée par les CCAS d'Avignon et d'Apt repose sur une démarche d'aller vers et une dynamique inter-associative inédite où chaque partenaire contribue à son niveau au repérage, diagnostic, orientation, accompagnement ou appui logistique pour lutter contre le non-recours aux droits via l'aide alimentaire.

Autres actions publiques menées en faveur de l'accès aux droits

Plusieurs actions, mises en œuvre par les institutions membres du groupe régional d'appui interministériel (GRA), convergent avec les objectifs de l'axe du Pacte des solidarités relatif à l'accès aux droits. Elles traduisent un renforcement coordonné de l'accès aux droits sociaux et à la santé pour les publics les plus vulnérables.

Par exemple, l'ARS et la CPAM développent des démarches d'aller vers, afin de réduire le non-recours, sécuriser les parcours de soins et faciliter l'ouverture ou la réactivation des droits : médiation en santé, équipes et dispositifs mobiles santé précarité, mission accompagnement santé (MAS), *Médicobus* en zones rurales...

Parallèlement, les services déconcentrés de l'État et ses opérateurs associés, renforcent l'accès aux droits des femmes, des familles, des personnes étrangères et des publics en grande précarité via notamment les permanences juridiques, les plannings familiaux, les points conseils budget (PCB) ainsi que par des dispositifs de conseil et d'accompagnement spécialisé (centre de ressources ESPACE, point d'appui et d'accès aux droits destinés aux personnes étrangères). Différentes actions ciblent également les personnes sans domicile stable, sans abri ou vivant en bidonville : domiciliation, renforcement des équipes mobiles, aide sociale de l'État pour les personnes âgées ou handicapées, adaptation des dispositifs d'hébergement pour « grands marginaux », déploiement du programme « Un chez soi d'abord », qui propose un accès direct à un logement, assorti d'un accompagnement pluridisciplinaire.

L'État contribue également à la prévention des expulsions locatives dans le cadre notamment du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD).

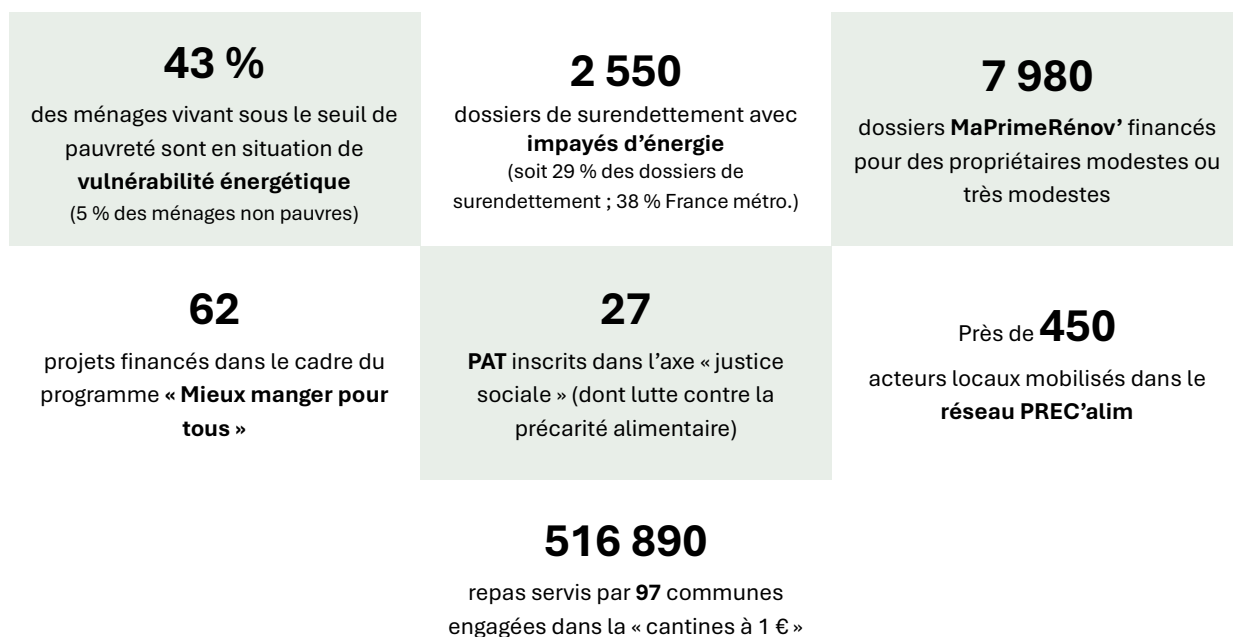
Chapitre 5

Construire une transition écologique solidaire

Cadrage de l'axe

Cet axe vise à soutenir les collectivités dans la mise en place de services innovants permettant d'accompagner les publics modestes dans la transition écologique. Il cible trois priorités : la mobilité, la lutte contre la précarité énergétique et l'accès à une alimentation durable. L'enjeu central est de garantir que l'action sociale locale, au plus près des personnes en situation de fragilité, puisse assurer le « dernier kilomètre » de l'action publique, en adaptant les dispositifs écologiques aux réalités des urgences sociales. Les actions financées pourront ainsi développer des solutions de mobilité inclusive, renforcer le repérage et l'accompagnement des ménages en précarité énergétique, améliorer le recours au Fonds de solidarité logement (FSL) « énergie », et soutenir des initiatives logistiques ou tarifaires facilitant l'accès à une alimentation saine, notamment dans les collèges REP/REP+ (réseau d'éducation prioritaire).

Chiffres-clés



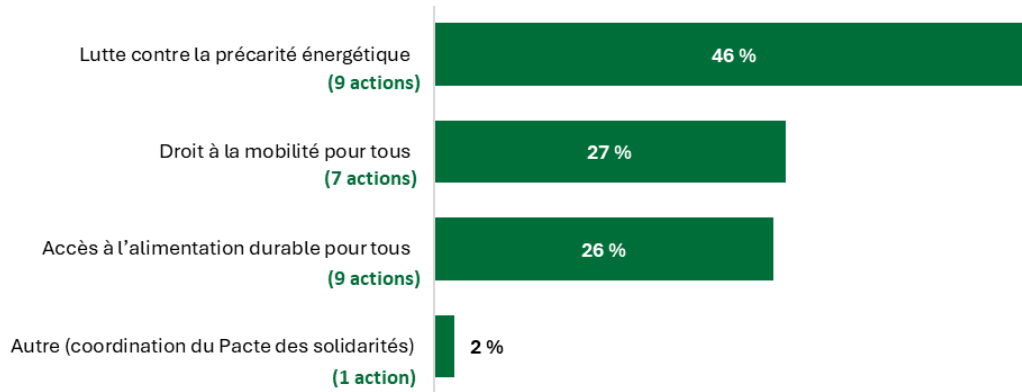
Sources : Insee PACA (étude sur les ménages en situation de vulnérabilité énergétique, septembre 2024) ; Banque de France (enquête typologique sur le surendettement des ménages, données 2024) ; Dreal (dossiers MaPrimeRénov' financés, données 2024) ; Dreets (programme MMPT, données 2024) ; Portail du réseau national des projets alimentaires territoriaux (PAT) ; ASP (cantines à 1 euro, année scolaire 2024-2025) – Traitement Carif-Oref PACA.

26 actions menées dans le cadre des CLS

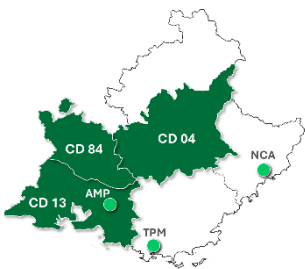
Parmi les 120 actions des CLS déployées en 2024 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 26 portent sur l'axe « Construire une transition écologique solidaire ». 14 d'entre elles sont des actions nouvelles.

La lutte contre la précarité énergétique regroupe le plus d'actions (9) et le plus de moyens (46 % des crédits 2024 de cet axe).

RÉPARTITION DES CRÉDITS PRÉVUS EN 2024 SELON LA THÉMATIQUE PRINCIPALE



Champ : 26 actions CLS déployées en 2024 sur l'axe « Construire une transition écologique solidaire ».
Source : DIPLP – Pilot'actions (données extraites le 24.10.2025) – Traitement Carif-Oref PACA.



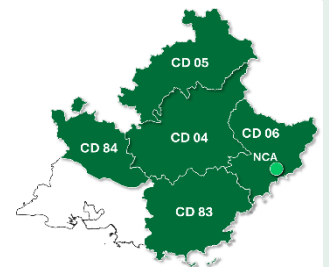
Les actions mises en œuvre dans le cadre de la **lutte contre la précarité énergétique** ciblent à la fois l'amélioration thermique des logements et l'accompagnement des ménages vulnérables.

Elles peuvent porter sur du repérage des publics et l'élaboration de diagnostics énergétiques (avec les Compagnons bâtisseurs), comme celles à destination des retraités isolés et en situation de précarité sur la métropole AMP ou des copropriétés fragiles dans le quartier de l'Ariane à Nice.

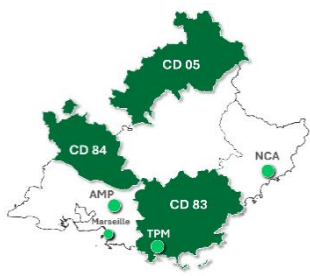
Certaines actions mettent davantage l'accent sur les aides financières, avec la mobilisation ou le renforcement du *Fonds de solidarité pour le logement* (FSL). D'autres sur l'accompagnement et la médiation : mise en place de référents précarité énergétique dans des maisons départementales de la solidarité (MDS) des Bouches-du-Rhône ; renforcement du programme *Slime*, conseils d'éco-gestes, auto-réhabilitation accompagnée, médiation bailleurs-locataires...

L'accent est également mis sur l'amélioration de la lisibilité de l'offre d'accompagnement et la coordination entre acteurs (plateformes de lutte contre la précarité énergétique, par les métropoles TPM et NCA).

Le **droit à la mobilité pour tous** est abordé comme un levier essentiel d'inclusion sociale et professionnelle, en particulier dans des territoires peu denses ou mal desservis.



Les actions s'attachent à lever les freins financiers, matériels et administratifs, par des parcours individualisés, solidaires et durables (plateformes de mobilité type *Wimoov* ; garages et auto-écoles solidaires ; mise à disposition de véhicules gratuits ou à tarification solidaire). Elles intègrent également des solutions de mobilité écologiques (apprentissage du vélo en quartiers prioritaires de NCA ; covoiturage solidaire), tout en s'appuyant sur la coordination des acteurs locaux et la co-construction de plans d'action départementaux.



Sur le volet **accès à une alimentation durable pour tous**, les actions visent à garantir une alimentation de qualité aux ménages précaires et structurer des filières locales, solidaires et anti-gaspillage.

Elles reposent sur la coordination des acteurs, la recherche d'une meilleure couverture territoriale et l'optimisation logistique (stratégies territoriales de lutte contre la précarité alimentaire ; plateforme de

mutualisation des moyens ; achats groupés ; création ou appui aux banques alimentaires ; diagnostics territoriaux dans le cadre de projets alimentaires territoriaux - PAT). Des interventions combinent aide alimentaire, amélioration de la qualité des denrées, renforcement de l'accompagnement social et aide à l'insertion (ferme urbaine en QPV avec ateliers de transformation des invendus ; soutien aux associations d'aide alimentaire).

Plateforme métropolitaine de prévention et de lutte contre la précarité énergétique
CLS État – Métropole Toulon Provence Méditerranée

Métropole TPM



Thématique principale :
Lutter contre la précarité énergétique



Publics cibles :
Locataires, propriétaires bailleurs, professionnels



Nature de l'action :
Action nouvelle



Description de l'action :
La plateforme de prévention et de lutte contre la précarité énergétique vise à structurer et améliorer la chaîne d'action autour de la détection (aller vers), de la maîtrise de la consommation, de la médiation bailleurs-locataires et de l'accompagnement sociotechnique des propriétaires occupants et bailleurs. Elle permet de renforcer la coordination entre les dispositifs existants, notamment le Fonds de solidarité pour le logement (FSL) et le dispositif « Bien chez soi » de la Métropole.

Pour faciliter le suivi des actions, la gestion des données et les échanges entre acteurs, la Métropole met à disposition un outil collaboratif numérique permettant de suivre les entrées et sorties des dispositifs. L'action prévoit également des formations pour les professionnels, le financement d'outils et d'ingénierie, ainsi que le soutien logistique et des moyens humains dédiés à l'accompagnement des publics.



Période de réalisation : 2024-2027

Bilan de l'action

En 2024 :
40 ménages accompagnés
30 professionnels formés au repérage des situations de précarité énergétique
40 médiations bailleurs-locataires réalisées

Stratégie de lutte contre la précarité alimentaire – Plateforme de mutualisation des moyens

CLS État – Métropole Aix-Marseille-Provence

Métropole AMP



Thématique principale :

Accès à l'alimentation durable pour tous



Publics cibles :

Publics en quartier prioritaire



Nature de l'action :

Action nouvelle



Description de l'action :

La Métropole Aix-Marseille-Provence met en place une stratégie d'« alimentation durable et de qualité pour toutes et tous » dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle vise à faire de l'alimentation un levier d'épanouissement individuel et collectif, en répondant à la fois aux enjeux d'accessibilité financière et d'accessibilité aux produits de qualité présents sur le territoire. Elle repose sur l'optimisation et la mutualisation des moyens avec les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire et les équipes Politique de la ville, autour de plusieurs axes : développement de modèles d'achats groupés ; structuration de circuits courts via un réseau d'agriculteurs locaux ; renforcement du lien social et de la convivialité ; soutien à des projets démonstrateurs et à de nouvelles alliances.

L'action s'appuie notamment sur l'augmentation de la fréquentation des halles de producteurs en demi-gros (La Barasse, Plan de Campagne, et une troisième halle en projet à Marseille) par les habitants des quartiers avoisinants, afin de rendre des produits locaux de qualité accessibles. Elle prévoit aussi le développement de plateformes d'achats groupés de produits secs en complément de l'offre existante (VRAC, Peuchère, la Caravelle) et des actions de sensibilisation des familles.



Période de réalisation : 2024-2025

Bilan de l'action

En 2024 :
3 290 bénéficiaires

67 producteurs mobilisés sur les deux halles de demi-gros de la Barasse et de Plan de Campagne

Favoriser la mobilité solidaire

CLS État – Conseil départemental des Alpes-Maritimes

CD 06



Thématique principale :

Droit à la mobilité pour tous



Publics cibles :

Bénéficiaires RSA, femmes isolées avec enfant(s)



Nature de l'action :

Action déjà existante mais renforcée



Description de l'action :

Dans le cadre des politiques d'insertion et de lutte contre l'isolement des publics en situation de précarité, cette action vise à réduire les freins à la mobilité et à lutter contre les inégalités d'accès aux transports sur l'ensemble du département. Elle propose une offre globale et inclusive de solutions de mobilité, adaptée aux besoins des personnes éloignées de l'emploi ou des services.

L'action repose sur le déploiement d'une flotte de véhicules (voitures, scooters et voitures sans permis) mis à disposition à tarif solidaire pour une durée de trois mois, ainsi que sur des formations au permis de conduire intensif et l'accès à du covoiturage solidaire. Une plateforme numérique de mobilité, à destination des prescripteurs de l'insertion, permet de regrouper et de faciliter l'accès aux différentes solutions proposées.



Période de réalisation : 2024-2025

Bilan de l'action

En 2024 :
247 bénéficiaires du RSA orientés

229 femmes isolées avec enfant(s) mineur(s) à charge orientées

69 % de réussite à la formation au permis intensif

Le réseau Préc'alim en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Impulsé dans le cadre du groupe de travail "alimentation" de la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté, le réseau Préc'alim se déploie depuis 2023 dans le cadre du programme Mieux manger pour tous. 600 acteurs issus de plus de 300 structures composent aujourd'hui ce réseau emblématique de la dynamique collective créée dans la région autour de la lutte contre la précarité alimentaire. Il repose sur la mise en place d'espaces d'échanges, tels que des journées annuelles, ateliers, webinaires et outils collaboratifs, qui permettent de renforcer l'interconnaissance des acteurs, leurs compétences et de favoriser le partage d'expériences comme les coopérations.

Exemple de projet soutenu dans le cadre des pactes locaux des solidarités

Soutien au secteur de l'aide à domicile en milieu rural – PLS de la communauté de communes Alpes d'Azur (Alpes-Maritimes)



Le pacte s'organise autour de la mobilité, repérée comme un frein premier pour le secteur de l'aide à domicile sur le territoire rural isolé de la communauté de communes Alpes d'Azur, en combinant la mise à disposition de véhicules et un accompagnement renforcé. En trois mois, 100 % des bénéficiaires de la première cohorte, majoritairement composée de femmes, ont augmenté leur temps de travail, dont la moitié est passée à temps plein. L'impact se mesure également pour les personnes vieillissantes, isolées, avec l'augmentation du taux d'utilisation de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA). Enfin, il est aussi social, comme l'exprime l'une des bénéficiaires « je me sens comme les autres, je retrouve de la dignité ».

La démarche va se poursuivre, s'essaimer mais aussi s'ouvrir à d'autres publics, avec l'expérimentation lancée, dans le Pays d'Arles, sur les travailleurs pauvres du secteur agricole, salariés comme exploitants.

Autres actions publiques menées en faveur d'une transition écologique solidaire

Plusieurs actions, mises en œuvre par les institutions membres du groupe régional d'appui interministériel (GRA), convergent avec les objectifs de l'axe du Pacte des solidarités relatif à la transition écologique solidaire.

Elles s'appuient sur le déploiement de dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire, tels que les programmes alimentaires territoriaux (PAT) et le programme « Mieux manger pour tous » menés conjointement par la DREETS et la DRAAF. Ces actions sont complétées par des mesures en faveur d'une alimentation durable et accessible en milieu scolaire (programme « Lait et fruits à l'école », cantines à tarif réduit ou gratuites). S'y ajoutent également des initiatives portées par la DIRPJJ et la DISP, autour des circuits courts, des potagers et de la restauration collective, contribuant à intégrer les enjeux alimentaires dans les champs de la justice et de l'insertion des jeunes.

Concernant la précarité énergétique, des mesures et dispositifs nationaux, comme le dispositif *MaPrimeRenov'* et les chèques énergie, visent à soutenir les propriétaires et locataires modestes ou très modestes.

Annexes

TABLEAU DE BORD DES INDICATEURS NATIONAUX RENSEIGNÉS SUR LE RÉALISÉ 2024

Prévenir les inégalités dès l'enfance	
Nombre de familles précaires avec enfants ayant bénéficié d'actions d'aller vers et/ou d'accompagnement dans la parentalité	6 570
Nombre de mères seules sans domicile avec enfants de moins de 3 ans accompagnées	190
Nombre d'adolescents (mineurs) ayant bénéficié des actions en matière de prévention et de traitement du décrochage scolaire et des actions d'ouverture à la culture, aux sports et aux loisirs	2 750
Nombre de jeunes de 16 à 25 ans sans solution bénéficiaires des actions en matière d'aller vers et de mobilisation vers l'autonomie	18 750
Sortir de la pauvreté par l'emploi	
Nombre de personnes en recherche d'emploi et en situation de précarité bénéficiant d'une action de levée des freins sociaux	1 110
Nombre de personnes en très grande précarité bénéficiant d'une action de levée des freins sociaux	470
Nombre de professionnels formés aux actions de levée des freins sociaux (illettrisme, mobilité, illettrisme, etc.)	20
Lutter contre la grande exclusion grâce à l'accès aux droits	
Nombre de personnes bénéficiant de démarches d'aller vers pour l'accès aux droits	84 510
Nombre de personnes ayant bénéficié d'un accompagnement renforcé vers les droits	17 190
Nombre de dossiers pris en charge par la CCAPEX ayant abouti à la prévention d'une expulsion	420
Nombre de personnes vieillissantes en situation de précarité ayant bénéficié d'une action renforcée	120
Nombre de personnes en bidonville concernées par une action dédiée de services	900
Nombre de personnes sans domicile concernées par une action d'accompagnement dédiée	970
Construire une transition écologique et solidaire	
Nombre de ménages ayant fait l'objet d'une visite à domicile de lutte contre la précarité énergétique par un professionnel formé et s'étant vu proposé un soutien pour la mise en place d'au moins une solution	560
Nombre de personnes ayant fait l'objet d'un diagnostic de mobilité par une personne formée et ayant bénéficié d'au moins une action de levée des freins à la mobilité à la suite de ce dernier	1 280

Précision : chiffres arrondis à la dizaine.

Champ : actions CLS déployées en 2024, pour lesquelles un ou plusieurs indicateurs dits « nationaux » ont été renseignés (indicateurs prévus dans les instructions interministérielles de 2023).

Source : DIPLP – Pilot'actions (données extraites le 24.10.2025) – Traitement Carif-Oref PACA.

QUELQUES SIGLES

AAH : Allocation aux adultes handicapés	DISP : Direction de l'administration pénitentiaire
AMP : Aix-Marseille-Provence (Métropole)	DRAAF : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
AMU : Aix-Marseille Université	DRAC : Direction régionale des affaires culturelles
ARS : Agence régionale de santé	DRAJES : Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports
ASE : Aide sociale à l'enfance	DRDFE : Délégation régionale aux droits des femmes et à l'égalité
BRSA : Bénéficiaires du revenu de solidarité active	DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
CAF : Caisse d'allocations familiales	DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
CCAPEX : Commission de coordination des actions de prévention des expulsions	DROS : Dispositif régional d'observation sociale
CCAS : Centre communal d'action sociale	FSL : Fonds de solidarité logement
CDDF : Conseil pour les droits et devoirs des familles	GRA : Groupe régional d'appui interministériel
CEJ : Contrat d'engagement jeune	MDA : Maison départementale de l'adolescent
CFA : Centre de formation d'apprentis	MDS : Maison départementale de la solidarité
CHRS : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale	NCA : Nice Côte d'Azur (Métropole)
CIDFF : Centre d'information du droit des femmes et des familles	PA : Prime d'activité
CIE : Convention pour l'insertion et l'emploi	PAT : Programme alimentaire territorial
CLAS : Contrat local d'accompagnement à la scolarité	PCB : Point conseil budget
CLLAJ : Comité local pour le logement autonome des jeunes	PLS : Pacte local des solidarités
CLP : Commissaire à la lutte contre la pauvreté	QPV : Quartiers prioritaires de la politique de la ville
CLS : Contrat local des solidarités	REP : Réseau d'éducation prioritaire
CLTSDS : Comité local du travail social et du développement social	SIAE : Structure d'insertion par l'activité économique
CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie	SNPLP : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
C2S : Complémentaire santé solidaire	TPM : Toulon Provence Méditerranée (Métropole)
DEFM : Demandeurs d'emploi en fin de mois	TZCLD : Territoire zéro chômeur de longue durée
DIPLP : Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté	TZNR : Territoire zéro non-recours
DIRPJJ : Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse	

Baromètre des solidarités en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Une première analyse des contrats locaux des solidarités et dynamiques régionales

Près d'un habitant sur quatre en région Provence-Alpes-Côte d'Azur est en situation de pauvreté ou de fragilité économique. Derrière ces chiffres, ce sont des réalités de vie marquées par des difficultés d'accès à l'emploi, au logement, aux droits ou encore à des conditions de vie dignes. Ces difficultés, souvent imbriquées, appellent des réponses globales, coordonnées et adaptées aux spécificités locales.

Face à ces enjeux, le Pacte des solidarités porté par l'État, structure une action publique ambitieuse, fondée sur la coordination des acteurs et l'adaptation des réponses aux spécificités de chaque territoire. Placée auprès du préfet de région, la commissaire à la lutte contre la pauvreté (CLP) en assure le pilotage et veille à la cohérence des actions menées avec l'ensemble des partenaires.

Dans ce cadre, elle a confié au Dispositif régional d'observation sociale (DROS, porté par le Carif-Oref), la réalisation d'une première analyse régionale des actions déployées dans le cadre des contrats locaux des solidarités. Cette analyse est enrichie par des exemples issus des pactes locaux des solidarités, ainsi que par des initiatives portées par les services de l'État et leurs opérateurs. Elle permet ainsi de montrer comment, au-delà des contractualisations, l'ensemble des politiques publiques concourt à la prévention et à la lutte contre la pauvreté.

Réalisation

Fanny Bremond (Carif-Oref / DROS)
Liliana Rojas (Carif-Oref / DROS)

En collaboration avec

Yolande Eskenazi (Préfecture de région, CLP)
Marielle Coiplet (Dreets)

Avril 2026